

Bureau du Conseil de gestion du 22 septembre 2022 Délibération n°2022-18

Le 22 septembre 2022

Approbation de l'ordre du jour du Bureau du Conseil de gestion 22 septembre 2022

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2022/104 du 21 juin 2022 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032 approuvé le 27 septembre 2017.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité, l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Validation du CR de la séance du 05 mai 2022**

3. Avis

- Projets de transfert de gestion des ports au profit du SMPBA
- Projet de concession d'utilisation du DPM (SHAA / Thalassothérapie- Les Abatilles)
- Enquête administrative n°03-2022 - Demandes d'AECM
- Projet d'AOT pour l'installation d'hydrophones au profit du PNMBA

4. Information sur avis techniques et instructions en cours

- Modification de PLU du Teich
- Travaux sur Perrés à Claouey
- Utilisation de matériaux de démolition dans le cadre d'entretien d'ouvrages de la pointe de Lège-Cap-Ferret
- Demande de modification de prescriptions - Port du Bety
- Etat d'avancement – ARP (Analyse Risques Pêche)
- Evolution / simplification du traitement de certains types de saisines
- Plan de gestion de la RNN du Banc d'Arguin

5. Information sur les projets en cours

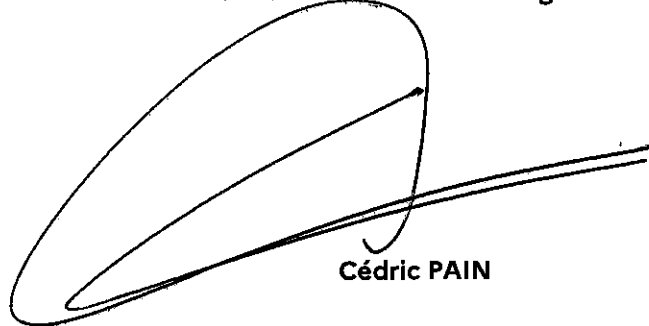
- Etat d'avancement - Plan de relance
- Retours sur les chantiers participatifs de collecte et semis de graines de Zostère naine
- Retours sur le suivi des populations de coques – 2022
- Lancement de l'étude PISTIBA
- Organisation de l'expédition Terre M'Eyre
- Retours sur les actions de communication estivales du PNMBA
- Election du Président de la Commission « Qualité de l'eau »
- Sensibilisation en collèges et lycées : signature de la convention avec le PNRLG
- Point sur les mouvements RH du PNMBA

6. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Cédric PAIN